

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 mai 2006

---

CRÉATION D'UN ORDRE NATIONAL DES INFIRMIERS - (n° 3009)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 17

présenté par  
Mmes Génisson, Guinchard, MM. Bapt, Gorce  
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 63 de cet article, insérer l'alinéa suivant :

« Il est constitué à la proportionnelle des collèges ci-dessus mentionnés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de permettre une représentativité juste des collèges créés dans le Conseil national.